

COMMENT DEPOSER LES PIÈCES JUSTIFICATIVES EN LIGNE ?

[2024-2025]

SOMMAIRE

COMMENT DEPOSER LES PIÈCES JUSTIFICATIVES ?	3
1.1 Informations importantes à lire avant de débiter	3
1.1.1 1 ^{ère} étape : Préparer et scanner les pièces justificatives demandées :	3
1.1.2 Le calendrier	3
1.2 je dépose les pièces justificatives	3
1.2.1 2 ^{ème} étape : Se connecter au service numérique	3
1.2.2 Déposer les pièces justificatives sur la plateforme	4
1.2.3 Validation des pièces :	6
1.5 Les contacts.....	6

COMMENT DEPOSER LES PIÈCES JUSTIFICATIVES ?

1.1 INFORMATIONS IMPORTANTES A LIRE AVANT DE DEBUTER

1.1.1 1^{ERE} ETAPE : PREPARER ET SCANNER LES PIÈCES JUSTIFICATIVES DEMANDEES :

La liste des pièces justificatives sont disponibles sur le site de l'UPJV : <https://www.u-picardie.fr/formation/candidater-sinscrire/sinscrire-lupjv>

- Relevé de notes du baccalauréat (si vous avez suivi la procédure Parcoursup)
- Numéro NNE, INE ou BEA (obligatoire)
- Pièce d'identité (carte d'identité ou passeport)
- Photo d'identité (format 35*45mm sur fond uni de couleur claire et de bonne qualité)
- Attestation Journée d'Appel à la Défense (JAPD) ou Journée De Citoyenneté (JDC)
- Autorisation parentale (si vous êtes mineur(e))
- Certificat médical (si vous vous inscrivez en STAPS)
- Attestation de réussite ou dernier diplôme (si vous avez suivi la procédure eCandidat ou MonMaster)

ATTENTION :

- Elles ne doivent pas faire plus de 2 MO
- Elles doivent être lisibles et cadrées
- Ne sont acceptées que les pièces de format JPEG, JPG ou PDF.
- La photo d'identité doit répondre aux normes photo d'identité (format 35*45 mm, sur fond uni de couleur claire et de bonne qualité).

Il n'est pas possible de réaliser votre inscription sur une tablette ou sur téléphone portable
L'Université sera fermée administrativement : du 22 juillet au 18 août 2024

1.1.2 LE CALENDRIER

La plateforme de dépôt des pièces justificatives sera :

- **ouverte dès 14h** le 1^{er} jour des inscriptions (24 juin pour les Master 1^{ère} année) et
- **fermée à 12h** le dernier jour des inscriptions (22 juillet 2024).

L'Université de Picardie sera fermée du 20 juillet au 18 août 2024.

Les pièces déposées après le 22 juillet seront vérifiées dès la rentrée.

1.2 JE DEPOSE LES PIÈCES JUSTIFICATIVES

Consulter la documentation mis en ligne : [Comment déposer les pièces justificatives sur la plateforme ?](#)

1.2.1 2^{EME} ETAPE : SE CONNECTER AU SERVICE NUMERIQUE

- Lien de connexion : <https://apogee-services.u-picardie.fr/pjweb>
- Pour accéder au service numérique vous devez vous identifier avec votre numéro étudiant et votre date de naissance.

- Le numéro étudiant est celui indiqué sur le récapitulatif de votre inscription réalisée précédemment



Service numérique des pièces justificatives

[Aide](#)
[Contact](#)

— INFORMATIONS
? Aide

Ce service vous permet de gérer vos pièces justificatives demandées lors de votre inscription. Vous pourrez transmettre directement les documents demandés au format numérique. Il vous permet aussi de suivre l'avancement de leur traitement.
Attention, l'utilisation des postes mobiles (smartphones ou tablettes) est à exclure !
 Aide détaillée [ici](#)

— MERCI DE VOUS IDENTIFIER
? Aide


Votre numéro d'étudiant est indiqué sur votre carte d'étudiant

Numéro étudiant :

Date de naissance (jjmmaaaa) :

1.2.2 DEPOSER LES PIÈCES JUSTIFICATIVES SUR LA PLATEFORME

Le dépôt des pièces, se réalise en cliquant sur la croix verte



Service numérique des pièces justificatives

[Aide](#)
[Contact](#)
[Quitter](#)

Université de Picardie Jules Verne
Année universitaire 2024/2025

N° étudiant : 21012122
Prénom : FILLE DSVE
Né(e) le : 01/01/1990

Nom : NOM-DSVE

— CONSIGNES ET INFORMATIONS
? Aide

- La taille des fichiers ne peut pas dépasser 5 Mo.
 - Les extensions autorisées sont les suivantes : jpeg, jpg, pdf, png.
 - L'ajout et/ou la suppression de fichiers nécessitent une confirmation (bouton Confirmer)
 - Légende: Visualiser Ajouter / Remplacer Supprimer Dépôt / Suppression à confirmer

— PIÈCES JUSTIFICATIVES ATTENDUES AU FORMAT NUMÉRIQUE
? Aide

	Libellé	Etat fichier	Visa administratif	Date de validation	Date de transmission	Date d'expiration	Date de refus	Commentaire
1	Photo d'identité de moins de 6 mois et conforme aux normes réglementaires - FORMAT JPEG ou JPG		En attente					

[Retour haut](#)

+ PIÈCES JUSTIFICATIVES ATTENDUES AU FORMAT PAPIER
? Aide

[Retour haut](#)

© Copyright amue 2014

ATTENTION : Certaine(s) pièce(s) ne peuvent être déposées en ligne et doivent être envoyées. Vous devez consulter la rubrique : **+PIÈCES JUSTIFICATIVES ATTENDUES AU FORMAT PAPIER.**

Vous devez cliquer sur le bouton « **Confirmer** », le statut des pièces passera à « **Transmise** »

— PIÈCES JUSTIFICATIVES ATTENDUES AU FORMAT NUMÉRIQUE ? Aide

La pièce 3 a été ajoutée. Vous pouvez désormais la visualiser.

			Libellé	Etat fichier	Visa administratif	Date de validation	Date de transmission	Date d'expiration	Date de refus	Commentaire
1	+	+	Justificatif de participation APD (Appel Préparation à la Défense).	+	En attente					
2	+	+	Le Certificat CVE	+	En attente					
3	+	+	Pour les paiements par chèque (à l'ordre de l'AGENT COMPTABLE DE L'UPJV), indiquer votre code étudiant au dos.	+	En attente					

→ Confirmer

Une fois l'ensemble des pièces déposées, vous devez cliquer sur le bouton « **Confirmer** », le statut des pièces passera à « **Transmise** »

— PIÈCES JUSTIFICATIVES ATTENDUES AU FORMAT NUMÉRIQUE ? Aide

			Libellé	Etat fichier	Visa administratif	Date de validation	Date de transmission	Date d'expiration	Date de refus	Commentaire
1	+	+	Justificatif de participation APD (Appel Préparation à la Défense).		Transmise		08/04/2019 13:53			
2	+	+	Le Certificat CVE		Transmise		08/04/2019 13:53			
3	+	+	Pour les paiements par chèque (à l'ordre de l'AGENT COMPTABLE DE L'UPJV), indiquer votre code étudiant au dos.		Transmise		08/04/2019 13:53			

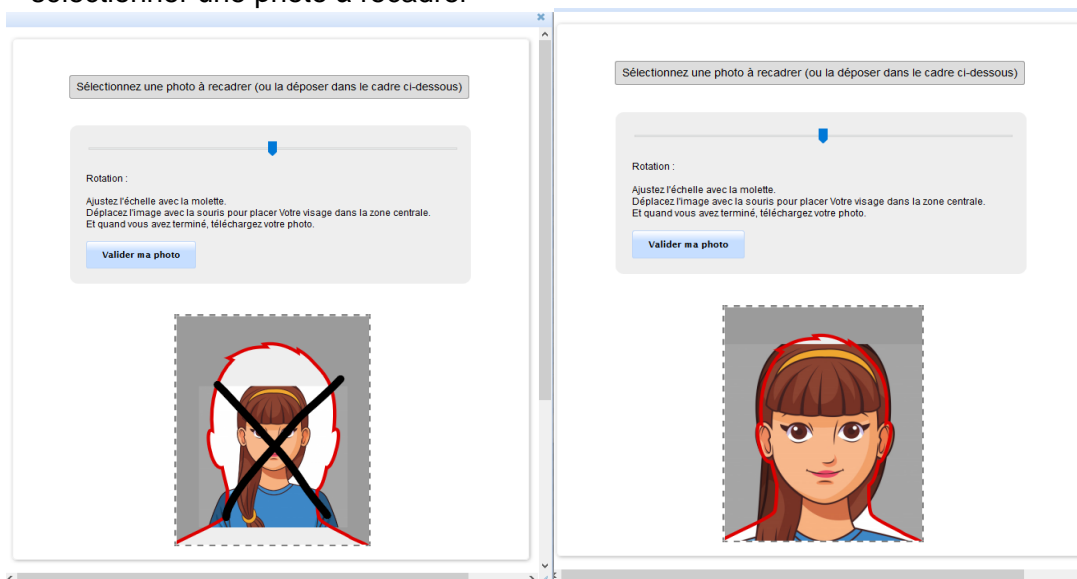
→ Confirmer

1.2.2.1 Les différents statuts des pièces :

- « **En attente** » : En attente de la pièce
- « **Transmise** » : Vous avez cliqué sur CONFIRMER
- « **Validée** » : La pièce a été validé par l'administration
- « **Refusée** » : La pièce a été refusé par l'administration

1.2.2.2 Aide au dépôt de la photo d'identité :

Déposez votre photo, comme vous l'avez fait précédemment pour les autres pièces, puis cliquez sur « sélectionner une photo à recadrer »



1.2.3 VALIDATION DES PIÈCES :

Une fois, les pièces déposées, l'administration pourra procéder à la vérification.

SURVEILLEZ BIEN VOTRE BOITE MAIL : En cas de refus d'une des pièces, le motif de refus vous est envoyé par mail, sur l'adresse que vous avez saisie lors de votre inscription ; il faudra vous reconnecter pour déposer une nouvelle pièce.

Vous pouvez à tout moment, vérifier le statut de votre dossier (« **EN ATTENTE** », « **TRANSMISE** », « **REFUSEE** » ou « **VALIDEE** »)

Votre inscription sera considérée comme validée, dès lors que l'ensemble des pièces aura le statut « validée ».

1.5 LES CONTACTS

Pour vous aider, vous pouvez :

- Consulter la Foire Aux Questions (FAQ) <https://www.u-picardie.fr/formation/candidater-s-inscrire/faq/>
- Par mail : primo@u-picardie.fr ou iapi.refus@u-picardie.fr

Merci d'indiquer :

- NOM et PRENOM
- Le numéro étudiant (le cas échéant)
- L'objet de votre demande en étant le plus précis possible afin que nous puissions vous répondre au mieux

Le service assistance est ouvert du lundi au vendredi de 8h à 18h (hors jours fériés).

